SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION, LA GESTION, LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL EN MEDOC

S.M.E.R.S.C.O.T. EN MEDOC

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 19 MAI 2014

EXTRAIT DE DELIBERATION

DEL Nº 16052014 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION URBANISME

Le conseil syndical du SMERSCOT en MEDOC, régulièrement convoqué par lettre en date du 05 mai 2014, s'est réuni, à SAINT LAURENT-MEDOC (Salle du conseil de la Mairie) le jeudi 15 mai 2014, à 9 heures 30, sous la présidence de Ségundo CIMBRON, nouvellement élu.

Etaient présents :

Communauté de Communes MEDULLIENNE

Christian LAGARDE Henri ESCUDERO Annie TEYNIE Christian THOMAS Jésus VEIGA

Communauté de Communes CENTRE MEDOC

Florent FATIN Rémi JARRIS Jean MINCOY Michelle SAINTOUT

Communauté de Communes CŒUR MEDOC

Ségundo CIMBRON Bernard GUIRAUD Alexandre PIERRARD Martine SALLETTE

Assistaient également à cette réunion :

- Anne LACOSTE, Directrice de la Communauté de communes Cœur Médoc
- Martine NOVERRAZ, Directrice des Services du Pays-Médoc

Le quorum étant constitué, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Alexandre PIERRARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	14

Considérant que le SMERSCOT EN MEDOC est désormais compétent pour formuler les avis en matière de documents d'urbanisme élaboré par les communes de son territoire mais aussi des communes ou collectivités limitrophes. En conséquence il conviendrait de créer une commission qui suivra ces dossiers et préparera l'avis à soumettre au Président.

Il est proposé de composer cette commission de délégués syndicaux qui seront élus conformément à l'article 2121-22 du CGCT, en respectant le principe de la représentation proportionnelle (équivalente du Conseil), soit 3 représentants de chaque Communauté de Communes et pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Le Conseil syndical, Après en avoir délibéré

- > ACCEPTE de voter au scrutin public
- > DESIGNE les membres suivants :

Christian LAGARDE, Henri ESCUERO, Christian THOMAS, Jean MINCOY, Rémi JARRIS, Michelle SAINTOUT, Bernard GUIRAUD, Alexandre PIERRARD, Martine SALLETTE.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus



